

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> novembre 2017  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 27 octobre 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 25 et le 27 octobre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 27 octobre 2017 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(25 octobre 2017)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (4), de Homs (2) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé deux violations, dans les provinces de Hama (1) et de Damas (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République  
arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de fournir 1,7 tonne de vivres aux habitants de la localité d'Oum Adassé, dans la province d'Alep, et 2,1 tonnes de vivres aux habitants de la localité d'Akrad el-Dassiniyé, dans la province de Homs.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 658.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 258,3 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 174 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 61 512.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 259.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

## **Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (26 octobre 2017)**

### **Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (4) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces de Damas (3) et de Hama (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 3,6 tonnes de vivres aux habitants de la localité de Darouïcha, dans la province de Damas.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 659.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 261,8 tonnes.

Deux convois humanitaires de l'Organisation des Nations Unies ont acheminé 147 tonnes de vivres et équipements ménagers dans les localités de Tell Chehab et Jizé (province de Deraa).

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 206 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 61 851.

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 259.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

---

**Bulletin d'information du Ministère de la défense  
de la Fédération de Russie concernant l'application  
du mémorandum sur la création de zones de désescalade  
(27 octobre 2017)**

**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans les provinces d'Alep (2) et de Hama (1).

Le bureau turc a lui aussi recensé trois violations, dans les provinces d'Edleb (1) et de Damas (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 660.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 263,9 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 42 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 61 893.

**Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Kfar Laha (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 260.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.